L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

SAMEDI, 19 SEPTEMBRE 1885.

Ventes de Propriétés Foncières

Pour Taxes d'Etat.

L'Etat de la Louisiane contre les contribuables en défaut.—Paroisse d'Orléans. Deuxième District.

En vertu de l'autorité qui m'est confiée par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai à la porte principale de la Maison de Cour où siège la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Passage St-Antoine, dans le deuxième district de cette ville, aux heures fixées par la loi pour les ventes judiciaires à partir de onze heures du matin, SAMEDI, le 19me jour de Septembre, 1885, et continuant de jour en jour jusqu'à ce que les ventes soient terminées, toutes les propriétés foncières sur lesquelles il est dû en ce moment des taxes à l'Etat de la Louisiane, et à la paroisse d'Orléans, dans le but d'assurer le paiement des taxes accessées en 1884, y compris l'intérêt qui les grève à partir du 31 Décembre de l'année où lesdites taxes étaient dues, à raison de 1 pour cent par mois jusqu'à paiement final, avec tous les dépens.

Les noms desdits contribuables en défaut ou délinquants, le montant des taxes dues par chacun d'eux d'après l'évaluation de ladite année, et les propriétés foncières, accessées à chacun des contribuables susdits et devant être vendues, sont indiqués ci-dessous.

ABRIGZ PETER—
Taxe de 1884, montant à.....$1 44
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 7ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'îlet borné par l'avenue Bienville et les rues St. Antoine, Helena et Donaldson, désigné comme partie des lots Nos. 16, 17, et 18 de l'îlet No 627, mesurant 80 pieds de face à l'avenue Bienville sur 102 pieds de profondeur.

BELOT, OCTAVE—
Taxe de 1884, montant à.....$12 00
Un lot de terre avec améliorations dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Berbigny, Roman, Ste Anne et Dauphine, désigné comme lot No. 22 de l'îlet No 225, mesurant 36 pieds de face à la rue Berbigny sur 148 pieds de profondeur.

BLANC, SAMUEL P.—
Taxe de 1884, montant à.....$36 00
Un lot de terre avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, borné par le Bayou St. Jean, Rive Droite, 13 Route St. Jean et la rue Esplanade, désigné comme l'îlet Nos. 438 9, mesurant 272 pieds de face au Bayou St. Jean sur 400 pieds de profondeur.

BARTHELEMY, J. F.—
Taxe de 1884, montant à.....$2 2
Sept lots de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'îlet No. 291, borné par les rues Orléans, St. Pierre, Dupré et Gayoso, chacun des lots mesurant 51 pieds de face à la rue Orléans sur 114 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Orléans et St. Pierre.

BARTE, HENRY—
Taxe de 1884, montant à.....$15 00
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues St. Philippe, Dauphine, Bourgogne et Ursulines, désigné comme lot No. 1 de l'îlet No. 84, mesurant 64 pieds de face à la rue St. Philippe sur 64 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues St. Philippe et Dauphine.

BLANCHARD, MME AMELIE—
Taxe de 1884, montant à.....$12 00
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Franklin, Bienville et Douane, désigné comme lot No 7 de l'îlet No 124, mesurant 32 pieds de face à la rue Bienville sur 120 pieds de profondeur.

BROWN, CHARLES K—
Taxe de 1884, montant à.....$60
Deux lots de terre avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues St. Philippe, Lopez, Reades et Dumaine, désignés comme les lots 12 et 13 de l'îlet No. 432, mesurant chaque 30 pieds de face à la rue St. Philippe sur 100 pieds de profondeur.

BUSCH, VEUVE A.—
Taxe de 1884, montant à.....$30 00
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle Orléans dans l'îlet borné par les rues Peters, Conti et Douane, désigné comme lot No. 17 de l'îlet No. 2, mesurant 22 pieds de face à la rue Peters sur 96 pieds de profondeur formant l'encoignure des rues Peters et Crossman.

BUSCH, F. J.—
Taxe de 1884, montant à.....$15 00
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Derbigny, la Promenade Carondelet et la rue St. Louis, désigné comme les No. 20 de l'îlet No. 212, mesurant 25 pieds de face à la rue Claiborne sur 120 pieds de profondeur.

BURBERT, MME R. D.—
Taxe de 1884, montant à.....$1 20
Deux lots de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'îlet No. 260, borné par la Promenade Carondelet et les rues White, Dupré et Toulouse, formant l'encoignure de la Promenade Carondelet et la rue White, mesurant 60 pieds de face à la Promenade Carondelet sur 62 pieds de profondeur.

CLAR, MRS LOUISA—
Taxe de 1884, montant à.....$6 00
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle Orléans dans l'îlet borné par les rues Gentil, Robertson, Villere et St. Louis, désigné comme lot No. 14 de l'îlet No 184, mesurant 28 pieds 5 pouces de face à la rue Gentil sur 70 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Gentil et Robertson.

KERNAGHAN, WILLIAM—
Taxe de 1884, montant à.....$9 00
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Gravier et le Nacheez Alley, dans le Premier District de la Métairie, les rues St. Louis et Conti, un triangle, désigné comme l'îlet No. 624 et partie de l'îlet No. 623.

KERNAGHAN, WILLIAM—
Taxe de 1884, mont st à.....$1 80
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Conti et Robertson.

KERNAGHAN, WILLIAM—
Taxe de 1884, montant à.....$60
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Gentil, Robertson, Villere et St. Louis, désigné comme lot No. 14 de l'îlet No 184, mesurant 28 pieds 5 pouces de face à la rue Gentil sur 70 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Conti et Robertson.

KERNAGHAN, WILLIAM—
Taxe de 1884, montant à.....$1 80
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Gravier et le Nacheez Alley, dans le Premier District de la Métairie, les rues St. Louis et Conti, un triangle, désigné comme l'îlet No. 624 et partie de l'îlet No. 623.

KERNAGHAN, WILLIAM—
Taxe de 1884, mont st à.....$1 80
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Bourbon, Dauphine, Conti et Bienville, désigné comme lot No. 14 de l'îlet No. 91, mesurant 24 pieds 3 pouces de face à la rue Bienville sur 70 pieds de profondeur.

KERNAGHAN, WILLIAM—
Taxe de 1884, mont st à.....$1 80
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues St. Louis, Villere, Robertson et Gentil, désigné comme lot No. 5 de l'îlet No. 184, mesurant 28 pieds 5 pouces de face à la rue St. Louis sur 70 pieds de profondeur.

KERNAGHAN, WILLIAM—
Taxe de 1884, mont st à.....$1 80
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Gravier et Nacheez Alley, dans le Premier District de la Métairie, les rues St. Louis et Conti, un triangle, désigné comme l'îlet No. 624 et partie de l'îlet No. 623.

KERNAGHAN, WILLIAM—
Taxe de 1884, mont st à.....$1 80
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Felicianas, Bons Enfants, Marais et Claiborne, désignés comme lots No. 2, 3 et 4 de l'îlet No. 1, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Felicianas sur 118 pieds 7 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

KERNAGHAN, WILLIAM—
Taxe de 1884, montant à.....$1 44
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Gravier et Nacheez Alley, dans le Premier District de la Métairie, les rues St. Louis et Conti, un triangle, désigné comme l'îlet No. 624 et partie de l'îlet No. 623.

KERNAGHAN, WILLIAM—
Taxe de 1884, mont st à.....$1 80
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Bourbon, Ste-Anne, Dauphine et Orléans, mesurant au pied français vingt mètres (21) pieds de face à la rue Bourbon, sur une profondeur de cent huit pieds sept pouces (108' 7") sur la ligne du côté vers la rue Ste-Anne, et séparée de la propriété maintenant ou anciennement appartenant à B. O. Plauché, une première ligne de soixante-quatorze pieds vingt pouces (74' 2") sur le premier côté vers la rue Orléans à laquelle profondeur le dit lot diminue en remontant vers la rue Ste-Anne sur une ligne de douze pieds de longueur s'étendant parallèle avec la rue Bourbon, une seconde profondeur de trente-trois pieds neuf pouces (33' 9") sur la seconde ligne du côté s'étendant en perpendiculaire avec la rue Bourbon et bornée par la rue Orléans, et une troisième ligne de quatre pieds de largeur sur la ligne du fond.

Acquis par le défendeur du Paul Forstall et als. et Céleste A. Duplantier et als. conformément à un acte passé devant Chas. T. Soniat, notaire, le 12 mai 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant pour neuf cent cinquante dollars $950, intérêt, accessoires, taxes et frais, incluant quatre dollars pour copie de l'acte, et l'acquéreur assumera le paiement de onze billets de mandats émis par ordre du défendeur, payables à partir du 15 mars 1881, payable à deux ans après la dite date, avec intérêt à raison de douze pour cent par an, et stipulant que le défaut de paiement, avec tous les frais et charges qui sont accrus par défaillance de l'acquéreur de se conformer aux conditions susdites, rendra le dit acquéreur sera assumer les améliorations par lui acquises pour un montant suffisant pour garantir le paiement des billets ci-dessus et transférera la police d'assurance au dit porteur, ensemble avec 5 pour cent d'honoraires d'avocat sur le montant du principal et intérêt en cas de recours judiciaire, et pour le présent donné à tous ceux qui peuvent concerner d'avoir à définir dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. MCGEEHAN, Greffier.

15sept—15 20 24

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Joseph Dunbar vs. Ses Créanciers. } No. 14,850. Division D.

ORDRE DE COUR—Qu'un répartition des créances produites par N. B. Trist, Esq. notaire en cette ville le SAMEDI 12e jour de sept. 1885, à 11 heures a.m. en la salle du bureau du Juge Paasage de la Bourse, entre les rues Bienville et Conti—

Un lot de meubles de maison, dépendances et ustensiles de cuisine.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

8 sept—9,16,22,30—7,10 oct

ANNONCE JUDICIAIRE

Mme E. Hon vs. Succession de Marie Gaeus.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 15,041.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et la Nacheez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 26 septembre 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes, privilèges et avantages quelconques, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Prytania, St. Charles, Kiraé Pelle et Coliseum, mesurant cinquante pieds onze pouces de face à la rue Prytania sur une profondeur de cent vingt-sept pieds trois pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles, borné dans le fond par une allée de huit pieds de largeur, pour l'usage en commun du dit lot et autres. Le lot saisi est actuellement occupé par la lettre "C" sur un plan dressé par Louis Burgi, architecte, en date du 21 août 1884, déposé au l'étude de C. Rouloumoupé, anciennement notaire en cette ville.

Etant la même propriété acquise de Emily Louise Brown, épouse de E. M. Brown, par Mlle Laura Wood, fille mineure de Mme Sarah Clinchy, veuve en premières noces de George Wood, décédé, et en second lieu de Jacob Powell, et liante de son premier mariage avec George Wood.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

26août—26 sept 2 10 23 26

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

W. Harry Seymour vs. Ses Créanciers. } No. 15,127 Division B. 2

ORDRE DE COUR—La Cour ayant pris en considération la pétition soumise par le demandeur, et ses pièces y sont annexées ainsi que les affidavits qui les accompagnent; la Cour d'une autre part, ayant examiné le certificat du liquidateur demandeur W. Harry Seymour a reçu les fonds formulités requises par la loi, la cession de tous les biens du dit W. Harry Seymour, insolvable, qui a été signé par le présent accepté au profit de ses créanciers. Une assemblée des créanciers aura lieu le 30 septembre 1885, dès maintenant jusqu'à midi, à 11 heures du matin, pour choisir un syndic. Il est de plus ordonné que toutes les procédures contre la personne et les biens du dit débiteur insolvable W. Harry Seymour soient suspendues. La dite assemblée de créanciers est autorisée à fixer les conditions de la vente des biens, droits, créances, et droits d'action du débiteur. Il est de plus ordonné que Ernest Morel soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 27 août 1885.

Signé, F. A. MONROE,

Juge de la Cour Civile de District pour la garnison d'Orléans, Division "B", siégeant à la place de l'Hon. W. T. Houston, Juge de la Cour Civile, Division B, maintenant en congé.

Pour copie conforme.

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

28 août—28,—9, 12, 20, 26 sept.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

J. O. Terry & Sons vs. Leurs créanciers. } No 13,578 Division B.

ORDRE DE COUR—Qu'une réunion des créanciers de la raison sociale de J. O. Terry & Sons et de J. O. Terry, O. F. Terry et W. S. Terry, individuellement, et comme membres de la dite raison sociale, soit convoquée et tenue par devant le Juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, siégeant à la place de l'Hon. W. T. Houston, Juge de la dite Cour, Division "B", maintenant absent en congé.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

15 sept—15,20 24

Succession de Jamet B. Walton.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No. 15,100—Division A

Attendu que Mme Martha Amelia Johnson, veuve de James B. Walton, a présenté une pétition à la Cour Civile d'Orléans, tendant à ce qu'une ordonnance dans la succession de James B. Walton, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent concerner d'avoir à définir dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. MCGEEHAN, Greffier.

15 sept—19 24 28

Succession de Léonville Augustin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 15,199—Division E

Attendu que Mme Charles Dort a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Léonville Augustin, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent concerner d'avoir à définir dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. MCGEEHAN, Greffier.

15 sept—19,20 24

ANNONCE JUDICIAIRE

Mme P. G. Magne vs. Mme Veuve Sarah Powell et Laura Wood.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 14,916—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et la Nacheez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 26 septembre 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes, privilèges et avantages quelconques, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Prytania, St. Charles, Kiraé Pelle et Coliseum, mesurant cinquante pieds onze pouces de face à la rue Prytania sur une profondeur de cent vingt-sept pieds trois pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles, borné dans le fond par une allée de huit pieds de largeur, pour l'usage en commun du dit lot et autres. Le lot saisi en cette affaire est désigné par la lettre "C" sur un plan dressé par Louis Burgi, architecte, en date du 21 août 1884, déposé au l'étude de C. Rouloumoupé, anciennement notaire en cette ville.

Etant la même propriété acquise de Emily Louise Brown, épouse de E. M. Brown, par Mlle Laura Wood, fille mineure de Mme Sarah Clinchy, veuve en premières noces de George Wood, décédé, et en second lieu de Jacob Powell, et liante de son premier mariage avec George Wood.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

26août—26 sept 2 10 23 26

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

W. Harry Seymour vs. Ses Créanciers. } No. 15,127 Division B. 2

ORDRE DE COUR—La Cour ayant pris en considération la pétition soumise par le demandeur, et ses pièces y sont annexées ainsi que les affidavits qui les accompagnent; la Cour d'une autre part, ayant examiné le certificat du liquidateur demandeur W. Harry Seymour a reçu les fonds formulités requises par la loi, la cession de tous les biens du dit W. Harry Seymour, insolvable, qui a été signé par le présent accepté au profit de ses créanciers. Une assemblée des créanciers aura lieu le 30 septembre 1885, dès maintenant jusqu'à midi, à 11 heures du matin, pour choisir un syndic. Il est de plus ordonné que toutes les procédures contre la personne et les biens du dit débiteur insolvable W. Harry Seymour soient suspendues. La dite assemblée de créanciers est autorisée à fixer les conditions de la vente des biens, droits, créances, et droits d'action du débiteur. Il est de plus ordonné que Ernest Morel soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 27 août 1885.

Signé, F. A. MONROE,

Juge de la Cour Civile de District pour la garnison d'Orléans, Division "B", siégeant à la place de l'Hon. W. T. Houston, Juge de la Cour Civile, Division B, maintenant en congé.

Pour copie conforme.

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

28 août—28,—9, 12, 20, 26 sept.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

J. O. Terry & Sons, etc. vs. leurs Créanciers. } No. 13,573. Division B.

ORDRE DE COUR.—Qu'une réunion des créanciers de la raison sociale de J. O. Terry & Sons et de J. O. Terry, O. F. Terry et W. S. Terry, individuellement, et comme membres de la dite raison sociale, soit convoquée et tenue par devant Jos. D. Taylor, notaire en cette ville, le LUNDI, 28 septembre courant, 1885, à 11 heures A. M., à l'effet de voter et de déterminer les termes et conditions de la vente des propriétés appartenant aux dites insolvables.

Nouvelle-Orléans, 15 septembre 1885.

Signé, F. A. MONROE,

Juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, siégeant à la place de l'Hon. W. T. Houston, Juge de la dite Cour, Division B, maintenant absent en congé.

Pour copie conforme:

W. J. MCGEEHAN, Greffier.

15 sept—15,20 24

LA CREOLINE,

—DE—

La liqueur Malakoff des dames et des familles.

ALPHONSE WALZ,

24 et 26 rue Conti,

Seul Propriétaire et fabricant

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Paul M. Godchaux vs. John Zacca.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 15,094.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 26 septembre 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Prytania, St Charles, Delachaise et Aline, sur un plan original des faubourgs Delachaise et Pinlsance, déposé pour référence au bureau de Théodore Guyot, notaire, mesurant quarante pieds plus ou moins de face à la rue Prytania sur une profondeur et façade à la rue Delachaise de quatre cent vingt-huit pieds, plus ou moins, et la dite profondeur et façade à la rue Aline, plus ou moins, et une face de sur la rue St Charles de six pieds, plus ou moins.

Etant la même propriété acquise par le défendeur dans cette affaire de Louis P. Delachaise, conformément à un acte passé devant James Fahey, notaire en cette ville, en date du 29 juin 1882, dûment enregistré dans le bureau du transferts du Cinquième District, vol. 720, folio 198.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

25 août—7,8,10,22,26 sept

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joseph Holz vs Octave Forstall.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 15,095—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 13 Octobre, 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes et particulièrement les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Bourbon, Ste-Anne, Dauphine et Orléans, mesurant au pied français vingt mètres (21) pieds de face à la rue Bourbon, sur une profondeur de cent huit pieds sept pouces (108' 7") sur la ligne du côté vers la rue Ste-Anne, séparé de la propriété maintenant ou anciennement appartenant à B. O. Plauché, une première ligne de soixante-quatorze pieds vingt pouces (74' 2") sur le premier côté vers la rue Orléans à laquelle profondeur le dit diminue en remontant vers la rue Ste-Anne sur une ligne de douze pieds de longueur s'étendant parallèle avec la rue Bourbon, une seconde profondeur de trente-trois pieds neuf pouces (33' 9") sur la seconde ligne du côté s'étendant en perpendiculaire avec la rue Bourbon et bornée par la rue Orléans, et une troisième ligne de quatre pieds de largeur sur la ligne du fond.

Acquis par le défendeur du Paul Forstall et als. et Célestin A. Duplantier et als. conformément à un acte passé devant Chas. T. Soniat, notaire, le 12 mai 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant pour neuf cent cinquante dollars $950, intérêt, accessoires, taxes et frais, incluant quatre dollars pour copie de l'acte, et l'acquéreur assumera le paiement de onze billets de mandats émis par ordre du défendeur, payables à partir du 15 mars 1881, payable à deux ans après la dite date, avec intérêt à raison de douze pour cent par an, et stipulant que le défaut de paiement, avec tous les frais et charges qui sont accrus par défaillance de l'acquéreur de se conformer aux conditions susdites, rendra le dit acquéreur sera assumer les améliorations par lui acquises pour un montant suffisant pour garantir le paiement des billets ci-dessus et transférera la police d'assurance au dit porteur, ensemble avec 5 pour cent d'honoraires d'avocat sur le montant du principal et intérêt en cas de recours judiciaire, et pour le présent donné à tous ceux qui peuvent concerner d'avoir à définir dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. MCGEEHAN, Greffier.

15 sept—15 20 24

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Joseph Dunbar vs. Ses Créanciers. } No. 14,850. Division D.

ORDRE DE COUR—Qu'une répartition des créances produites par N. B. Trist, Esq. notaire en cette ville le SAMEDI 12e jour de sept. 1885, à 11 heures a.m. dans le bureau du Juge Paasage de la Bourse, entre les rues Bienville et Conti—

Un lot de meubles de maison, dépendances et ustensiles de cuisine.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

8 sept—9,16,22,30—7,10 oct

VENTES PAR LE CONSTABLE.

William Cressey vs. Adrien Combe.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nlle Orléans No 8?—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. T. R. Rozier, Juge de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, au nouveau bureau public de la Cour, coin des rues Camp et Lafayette, le SAMEDI, 26 septembre 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Washington, Dupré et Gayoso, désigné comme lot No. 10 de l'îlet No. 325, mesurant 30 pieds de face à la rue Gayoso sur 114 pieds de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant.

F. A. LOOBY,

Constable 1ère Cour de Cité de la Nlle-Orléans.

Sept.—9,15 19

Merchants Mutual Ins. Co. vs. Louise Hermann.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans.—No. 6,922—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan publique le MARDI, 29 septembre 1885, à 11 heures a.m. en la salle du bureau du Juge Paasage de la Bourse, entre les rues Bienville et Conti—

Un lot de meubles de maison, dépendances et ustensiles de cuisine.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRED BARNES,

Constable de la Deuxième Cour de Cité.

18 sept—18,21,26

James Cressey vs Claycomb & Meyer

QUATRIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans. No 8118—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de Cité de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, au Claycomb's Yard, rue Tchoupitoulas, à côté de la Lemaut, dans le Sixième District de cette ville, SAMEDI, 26 septembre 1885, à midi de la propriété ci-après décrite à savoir:

Quarante nuit cordes de bois de tiges.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK CARAMBAT, Constable.

16 sept—16 20 26

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Henry J. Woods.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 15,100—Division A

Attendu que Mme veuve Henry J. Woods a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Henry J. Woods, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui peut concerner d'avoir à définir dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. MCGEEHAN, Greffier.

15 sept—19 24 28

Succession de Léonville Augustin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 15,199—Division E

Attendu que Mme Charles Dort a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Léonville Augustin, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent concerner d'avoir à définir dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. MCGEEHAN, Greffier.

15 sept—15,20 24

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Joseph Dunbar vs. Ses Créanciers. } No. 14,850. Division D.

ORDRE DE COUR—Qu'une répartition des créances produites par N. B. Trist, Esq. notaire en cette ville le SAMEDI 12e jour de sept. 1885, à 11 heures a.m. dans le bureau du Juge Paasage de la Bourse, entre les rues Bienville et Conti—

Un lot de meubles de maison, dépendances et ustensiles de cuisine.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

8 sept—9,16,22,30—7,10 oct

LA VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER

(Ayer's Hair Vigor.)

Les membres de cette société se sont réunis le mois dernier, principalement pour préparer le concours de 1885. Nous donnons ci-dessous les dispositions adoptées pour cette nouvelle lutte littéraire. Le choix des sujets nous paraît heureux; il ouvre aux femmes et aux hommes des champs de recherches faciles, et des perspectives attrayantes pour l'imagination. Nous ne saurions trop engager notre population à entrer dans la voie qui l'appelle. Que nos jeunes gens des deux sexes se souviennent des jolies et fortes pages qu'ils ont entendues à la conférence de l'Hon. Charles Gayarré sur la race latine en Louisiane; qu'ils s'inspirent de ces hobles sentiments, et se guident sur les indications tracées par lui comme historien et comme romancier; un brillant horizon les gollicite; que chacun se mette en route pour en explorer la partie qui sourit le plus à sa vue; il est sûr d'en rapporter quelque chose qui le récompensera de la peine qu'il aura prise.

Concours littéraire de 1885.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, l'une comprenant les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est *invitée* à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 10 mai 1885, jusqu'au 15 février 1886 inclusivement.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 16 février; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, et seulement sur le *recto et les lignes*; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, devra seulement les envelopes des concurrents qui ont mérité les médailles, pour n'ouvrir qu'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale.

On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les noms des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les Candidats devront se conmettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors du concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir jusqu'à nouvel ordre.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les femmes:

LA FEMME DANS LA LITTÉRATURE FRANÇAISE, comme auteur, au XIXème SIÈCLE.

Pour les hommes:

NOUVELLE LOUISIANAISE, HISTORIQUE OU DE FANTAISIE, AU CHOIX DU CONCURRENT.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,

ALFRED MERCIER.

P. O. BOX 3246.

Athénée Louisianais

LA VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER

(Ayer's Hair Vigor.)

rand le brillant et la fraîcheur de la jeunesse aux cheveux gris ou ternis, en même temps qu'elle leur donne une riche couleur châtain ou noir foncé, ainsi qu'on le désire. En s'en servant on peut donner aux cheveux blonds ou roux, une teinte foncée, les rendre plus épais, et presque toujours guérir les calvities.

Elle arrête la chûte des cheveux, stimule et rend la vigueur à une croissance faible et maladive. Elle empêche et guérit les croûtes et la teigne, ainsi que toutes les maladies du cuir chevelu. Comme article de Toilette pour Dames, la VIGUEUR est sans pareille; elle ne renjoint ni huile ni matière, elle rend la chevelure douce, brillante, et soyeuse, tout en l'imprégnant d'un parfum suave et permanent.

M. C. P. BRICHER écrit de *Kirby, O.*, 2 Juillet, 1883: "L'usage de votre VIGUEUR a sensiblement arrêté la chute de mes cheveux et commencé à tomber, et dans un court espace de temps le devint presque chauve. J'essayai la VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER, et avant que le premier flacon fût fini, la chute des cheveux s'arrêta, et une nouvelle crue commença à pousser. Maintenant ma tête est couverte d'une chevelure abondante et vigoureuse."

J. W. BOWEN, Propriétaire du *McArthur (Ohio) Enquirer*, dit: "LA VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER est une excellente préparation pour les cheveux. J'en parle par expérience. Elle développe une nouvelle croissance de cheveux doux et soyeux. La VIGUEUR est aussi un remède sûr pour la teigne."

M. ANGUS FAIRBAIRN, le chef de la célèbre "Famille Fairbairn," Vosselière Ecossaise, écrit de *Boston, Mass.*, 8 Février, 1880: "Depuis que mes cheveux ont commencé à grisonner, je me sers de la VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER, l'ai ainsi pu conserver une apparence de jeunesse—une chose réellement très importante pour ceux qui sont obligés de paraître en public."

MRS. D. A. PRESCOTT, écrivant de *Eim Street, No. 26, Charlestown, Mass.*, 14